



RÉFORME DU LYCÉE

QUEL PROJET POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE ?

Le 22 février, le Vice-recteur a présenté devant le CCE (Conseil Consultatif de l'Enseignement) son projet de réforme du lycée pour la Nouvelle-Calédonie.

La première concertation entre l'administration et les syndicats enseignants au sujet de l'application de la réforme du lycée en Nouvelle-Calédonie avait eu lieu en décembre 2018. Trois réunions du « comité de pilotage » de cette réforme s'étaient déjà tenues au cours de l'année 2018, mais les enseignants, malgré les demandes répétées du SNES-NC, n'y avaient pas été invités.

Une deuxième rencontre avec les syndicats s'est déroulée le 14 février, juste avant la présentation du Projet de Réforme du Lycée en Nouvelle-Calédonie au CCE.

Une concertation plutôt tardive...

Le SNES-NC avait pris acte de la volonté de l'administration, même si elle était tardive, de consulter pour adapter au mieux cette réforme à la Nouvelle-Calédonie. Cependant les travaux de réflexion ont été, comme trop souvent, menés dans l'urgence.

Le projet va être présenté au Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 18 mars, juste avant la fin de sa mandature.

Nous aurions pu éviter une telle urgence si les discussions avec les syndicats enseignants avaient commencé plus tôt, alors qu'un comité de réflexion réunissant les chefs d'établissement travaillait depuis des mois sur la question.

Déséquilibre entre lycées, suppressions de postes : une réforme à hauts risques

Cette réforme s'inscrit dans un projet plus large avec la réforme du baccalauréat et la sélection à l'entrée des universités. Nous rappelons l'opposition en Métropole des lycéens, du SNES et de la majorité des organisations syndicales nationales enseignantes aux différents projets Blanquer.

Nous dénonçons en effet depuis des mois les risques de voir s'accroître les inégalités entre les lycées, au détriment notamment, en Nouvelle-Calédonie, des lycées de Brousse. Le déséquilibre pourrait même être de nature à compromettre les chances de poursuite d'études des bacheliers issus de ces « petits » lycées.

Nous craignons également les suppressions de postes dont sont inévitablement accompagnées toutes les réformes depuis quelques années. Pour information, la réforme du lycée devrait entraîner 2 950 suppressions de postes d'enseignants en Métropole...

Un syndicalisme force de proposition

Néanmoins le SNES-NC entend être une force de proposition pour atténuer les conséquences négatives de cette réforme, que nous continuons de contester.

Le SNES-NC a été le seul syndicat à proposer le 13 décembre une répartition des enseignements de spécialité et optionnels pour tous les établissements de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons donc présenté, lors de la première réunion intersyndicale de décembre 2018, un projet de carte des enseignements pour les lycées publics de Nouvelle-Calédonie.

LES GRANDES LIGNES DU PROJET PRESENTE EN CCE

Le 22 février, le Vice-recteur a présenté les grandes lignes de son projet, mais il reste évidemment des enjeux importants, comme notamment la définition précise de la carte des enseignements sur les lycées de Nouvelle-Calédonie.

Le SNES-NC fait acter des principes fondamentaux

Lors des deux réunions intersyndicales de décembre et février, nous avons affirmé notre attachement à quelques principes forts, et certains de ces principes ont été repris dans le projet qui a été présenté en CCE le 22 février.

1. **Tous les lycées** offrent une base minimale de **6 enseignements de spécialité** :
 - Mathématiques
 - Physique-Chimie ou Sciences et Vie de la Terre
 - Numérique et sciences informatiques
 - Sciences Economiques et Sociales
 - Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
2. La construction des classes de première et de terminale se fait indépendamment du choix des enseignements de spécialité, **totalemment libre dans la gamme proposée par l'établissement** (pas de « couples » d'enseignements de spécialité préprogrammés, comme cela avait été un temps envisagé).
3. Un groupe d'enseignement de spécialité est viable si un minimum de 15 lycéens le constitue, mais des exceptions seront faites afin de préserver les enseignements dans les « petits » lycées. Les dédoublements se font à partir de 31 élèves.
4. **Pas de mobilité inter-établissement**, comme envisagé en Métropole : un lycéen ne suivra pas des enseignements, de spécialité ou optionnel, dans deux établissements différents.
5. **La sectorisation des établissements est conservée.**
6. Cette réforme doit se faire au moins à **moyens constants, donc sans suppression de postes.**
7. Le SNES-NC a insisté pour défendre un service public de l'éducation :

Il n'y aura pas d'enseignements de spécialité proposés exclusivement dans des lycées privés : tous les enseignements proposés en Nouvelle-Calédonie doivent l'être dans au moins un établissement public.

Une contextualisation inspirée de celle de la réforme du collège

Le Vice-recteur a par ailleurs fait certains choix pour « contextualiser » cette réforme du lycée :

- Enseignement des fondamentaux de la culture Kanak de la seconde à la terminale
- Enseignements hebdomadaires renforcés (une demi-heure) en mathématiques, en anglais et en histoire géographie
- Suppression du deuxième enseignement optionnel (sauf en cas de LV3 kanak ou de Latin-Grec)
- Adaptation de certains programmes (Sciences de la Vie et de la Terre, Histoire-Géographie, Education Morale et Civique, Langues et Culture Kanak et Arts).
- Présence d'un référent universitaire dans chaque lycée afin de garantir la cohérence « Bac-3 / Bac+3 », en particulier dans le choix des enseignements de spécialité.

A noter enfin que les séries technologiques, comme en Métropole, seront moins impactées par cette réforme : alors que les séries générales « disparaissent », les spécialités en enseignement technologique (STMG, ST2S, STL, STI2D, ...) demeurent.

Mais là encore, le projet est défini dans ses grandes lignes, afin qu'il soit voté rapidement au Congrès ; il nous appartiendra d'être vigilants aux conditions de son application.

Le SNES-NC a été force de proposition depuis le premier comité de pilotage, malgré notre opposition à la Réforme Blanquer ; nous serons maintenant vigilants au respect des engagements pris par le Vice-recteur en CCE, pour une application équitable de cette réforme du Lycée en Nouvelle-Calédonie.

Nous appelons l'ensemble des équipes éducatives à se mobiliser sur la réforme du lycée. Vous pouvez vous appuyer sur le SNES-NC qui défendra une éducation attachée à la réussite de tous.

www.snes.nc

